

COMPTE RENDU DES TRAVAUX
DEBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ECOLE
VENDREDI 12 DECEMBRE 2003

M. BOUGEROLLE – Proviseur accueille les participants et les remercie.

Le débat, souhaité par le gouvernement, a été organisé à partir du diagnostic de l'école élaboré par le Haut Comité de l'Evaluation de l'Ecole. La problématique a été rédigée par la Commission Nationale du débat (M. Claude THELOT).

Il précise l'organisation mise en place au sein de l'EPLA :

Information

- Information donnée aux membres du Conseil d'Administration lors de la réunion du 20 novembre 2003
- Invitations personnelles adressées
 - . aux personnels de l'établissement
 - . aux parents d'élèves
 - . aux membres du CA
 - . aux élèves
- Information dans la presse

Choix des sujets à débattre

L'avis des personnels a été recueilli. Chaque agent a été destinataire d'une lettre avec la liste des questions proposées et a été invité à faire connaître ses choix sur les questions à débattre (3 questions à indiquer par ordre de priorité).

3 agents sur 30 ont répondu. Ils ont souhaité que la discussion porte sur les points suivants :

N° 6 – Comment l'école doit-elle s'adapter à la diversité des élèves

N° 21 - Faut-il redéfinir les métiers de l'école

Participants

Parents : 1 sur 99

Elèves : 0 sur 100

Personnels de Direction : 2 sur 4

Personnels enseignants – éducation – surveillance : 4 sur 16

Personnels ATOSS : 2 sur 10 (1 excusé, retenu par des obligations professionnelles)

Membres du CA : 2 sur 30 (Chambre d'agriculture, CDJA)

Animation

M. CIBIEN – Directeur du CIO qui avait accepté d'animer le débat a dû renoncer au dernier moment, retenu par des obligations professionnelles. En son absence, M. BOUGEROLLE anime la réunion.

N° 6 - COMMENT L'ÉCOLE DOIT-ELLE S'ADAPTER A LA DIVERSITE DES ELEVES

1/ Quelle diversité de rythmes d'apprentissage et de voies proposer aux élèves

Constat

La diversité des élèves est ressentie dès la maternelle (diversité sociale, familiale, niveau...). L'école ne change pas cette diversité, que ce soit au primaire ou au collège. Mme MEUNIER fait remarquer que les élèves arrivent dans l'enseignement agricole avec des objectifs précis, une motivation plus marquée. La diversité semble plus liée au niveau des apprentissages.

M. LASSEUR précise que l'école ne doit pas former des individus sur le même modèle, mais plutôt des citoyens capables de s'adapter à la diversité, être autonomes. Mme DE COCK précise que la diversité peut devenir une richesse.

M. REYTER ajoute que l'école doit aussi poser des exigences, afin que les élèves cherchent à s'adapter et ainsi à mieux préparer leur insertion professionnelle.

M. BOUGEROLLE résume l'idée en disant que le système éducatif doit être capable de donner des chances à tous les élèves.

M. CANAUD précise que l'école doit malgré tout respecter des orientations précises, il ne s'agit pas de proposer un enseignement « à la carte ».

Mme LASSALAS fait remarquer que le collège devrait peut être s'ouvrir plus tôt aux filières professionnelles, afin d'éviter de maintenir jusqu'en 3^{ème} des élèves en échec scolaire.

M. BOUGEROLLE confirme que le collège unique n'est pas remis en cause. M. LASSEUR rappelle que le soutien existe au collège, mais de manière ponctuelle, faute de moyens. Il précise également que le souhait serait de conduire le plus possible de jeunes en filière générale pour leur permettre de s'adapter plus facilement aux nouvelles technologies.

Il serait donc souhaitable de renforcer le soutien dans tout le système éducatif .

Mme MEUNIER fait part de son expérience par rapport au tutorat. Il est basé sur la base du volontariat (pour les enseignants et personnels de surveillance, mais aussi pour les élèves). Les élèves de Classes terminales viennent en aide aux élèves de 1^{ère} année de BEP par exemple. M. MICHON précise qu'il a proposé cette démarche aux élèves de Durdat depuis la rentrée. Chacun semble satisfait de cette entraide.

La mise en place du tutorat semble une solution valorisante pour les élèves.

2/ Les conditions souvent offertes par l'enseignement agricole (petite taille des établissements, internat, alternance dès la quatrième, large éventail de formations à l'issue de la troisième) peuvent-elles constituer un modèle, notamment pour les élèves en difficulté ?

M. BOUGEROLLE précise que l'enseignement agricole a bien réussi dans le domaine de la diversité et de l'insertion sociale et professionnelle.

Mme DE COCK ajoute que l'enseignement agricole a su former de bons professionnels malgré parfois leur faible niveau.

M. LASSEUR (qui vient de l'Education Nationale) pense que le MAAPAR répond mieux aux attentes des professionnels. L'Education Nationale entretient peut-être moins de liens avec les professionnels. Il existe une inadéquation entre l'offre et la demande. Les

ateliers technologiques fonctionnent avec des outils obsolètes, faute de moyens. Les professionnels sont obligés de former leur personnels à leur arrivée dans l'entreprise. Au contraire, l'enseignement agricole propose des ateliers technologiques performants qui semblent être en phase avec la réalité du marché de l'emploi.

M. BOUGEROLLE explique que les ateliers technologiques des lycées fonctionnent comme des unités économiques, ce qui leur permet rémunérer une unité de main d'œuvre, de renouveler le matériel et de former les jeunes à la réalité du terrain.

C'est un élément positif à pérenniser et valoriser.

Capacité à accueillir

M. CANAUD fait remarque que la petite taille des lycées agricoles est un atout. Mme DOMECH ajoute que les parents d'élèves apprécient le caractère « familial » de ces structures qui est un facteur d'insertion reconnu.

Mme DE COCK souligne également que la présence des internats est un bon moyen d'accéder à la citoyenneté, en apprenant le respect des autres, des règles... De plus, les transports scolaires, mis en place depuis quelques années restent très coûteux, c'est aussi une source de fatigue pour les élèves.

Mme MEUNIER ajoute que les enseignants semblent plus disponibles pour écouter les élèves.

N° 21 – FAUT-IL REDEFINIR LES METIERS DE L'ECOLE

Constat

L'école doit répondre aux attentes des élèves en matière de formation, mais il faut que les élèves soient réceptifs. On remarque de plus en plus d'élèves en difficulté (psychologiques, sociales, santé). Le lycée accueille des élèves de niveaux faibles.

Mme DE COCK affirme qu'il s'agit d'un problème de société. La montée du chômage contribue à accentuer les difficultés des familles.

M. LASSEUR estime que les enseignants ne reçoivent pas de formation adéquate. Ils ont une responsabilité face à ces élèves qui sont en souffrance psychologique, et répondent du mieux possible, sans être sûrs que leur attitude soit judicieuse.

Mme ROFFET ajoute que l'école n'est pas là pour pallier les défaillances des familles.

Mme DOMECH approuve et précise que les gros établissements sont dotés d'une infirmière. Elle accomplit un travail important et assure le lien entre les élèves et les enseignants.

Mme LASSALAS précise que le MAAPAR a créé, dans la loi d'orientation de 1999, une mission insertion, et demande la mise en place dans chaque établissement d'un groupe « adultes relais », sans pour autant proposer une formation aux personnels.

M. LASSEUR souhaiterait qu'un médecin et/ou une infirmière assurent une permanence un jour par semaine dans l'établissement.

Mme MEUNIER précise qu'au LEGTA de Châteauroux, une aide éducatrice assurait une permanence d'écoute pour les élèves.

M. DURON pense que cette solution est intéressante. En effet, les jeunes se confient peut être plus facilement à une personne de leur âge qu'à un adulte.

Il est nécessaire de faire appel à des personnes de l'action sanitaire et sociale qui assureraient une permanence d'une heure par jour dans l'établissement.